



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/DEC/175	OBJET : SUBVENTION DE LA COMMUNE DE NANGIS A L'ASSOCIATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE NANGIS (A.Z.I.N.)
<u>Date du conseil municipal</u> 12/12/2016	
<u>Date de la convocation</u> 05/12/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 05/12/2016	

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 5 décembre 2016.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Medhi BENSALÈME, représenté par Didier MOREAU
- Pascal D'HOKER, représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Rachida MOUALI, représentée par Monique DEVILAINE

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-175-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT le partenariat établi avec l'Association de la Zone Industrielle de Nangis (AZIN), notamment dans le cadre du développement économique et des projets municipaux,

CONSIDERANT que les attentes et les objectifs fixés par l'AZIN correspondent aux objectifs recherchés par la municipalité,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité à soutenir financièrement les actions de l'AZIN par le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DECIDE de verser une subvention de 70 € à l'Association de la Zone Industrielle de Nangis (AZIN).

ARTICLE 2 :

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 décembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-175-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016